



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

présidents de conseil général

Question écrite n° 59359

## Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les sanctions encourues, le cas échéant, par un président de conseil général qui louerait, aux frais de l'institution départementale, un appartement de 80 mètres carrés pour lui-même et son épouse auxquels s'ajoutent 20 mètres carrés pour chacun de ses enfants. Toujours dans cette hypothèse, l'appartement serait entretenu par des agents du département et les frais de bouche de l'ensemble de la famille pris en charge par le conseil général. Enfin, ces facilités ne seraient pas fiscalement déclarées par son bénéficiaire en tant qu'avantages en nature. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles sont les règles en vigueur dans pareil cas d'école.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Giacobbi](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59359

**Rubrique :** Départements

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2005, page 2341